

CARVE

COMPANIES
AGAINST
GENDER
VIOLENCE

PRÉSENTATION DU PROJET “CARVE” ET PREMIERS RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

Simon Miclet – FACE

Estelle Huchet – PLS



Co-funded by
the Daphne III Programme
of the European Union

CARVE

COMPANIES
AGAINST
GENDER
VIOLENCE



LE PROJET “CARVE” [1/2]

Objectif principal

Sensibiliser et prévenir les violences faites aux femmes à travers une campagne globale européenne menée par cinq pays européens (France, Belgique, Espagne, Grèce et Bulgarie).

Objectifs spécifiques

1. Lutter contre les violences sous l’angle du lieu du travail
2. Briser le tabou autour des violences au sein des entreprises



Co-funded by
the Daphne III Programme
of the European Union

CARVE

COMPANIES
AGAINST
GENDER
VIOLENCE

FACE

LE PROJET “CARVE” [2/2]

Résultats attendus

- Amélioration des connaissances des parties prenantes sur le sujet
- Sensibilisation des entreprises sur leur capacité à s’impliquer dans la lutte contre les violences faites aux femmes via le lieu de travail
- Réalisation d’un guide européen de bonnes pratiques

Activités prévues

- Collecte des bonnes pratiques dans les pays partenaires
- Organisation des ateliers nationaux
- Rédaction du guide européen des bonnes pratiques à destination des entreprises
- Communication et diffusion du guide



Co-funded by
the Daphne III Programme
of the European Union

CARVE

COMPANIES
AGAINST
GENDER
VIOLENCE

FACE

LES PARTENAIRES

- CEPS Projectes Socials – Espagne
- Coordination Française pour le Lobby Européen des Femmes (CLEF) – France
- Center of Women’s Studies and Policies (CWSP) – Bulgarie
- Fondation Agir Contre l’Exclusion (FACE) – France
- Hellenic Network for Corporate Social Responsibility (HNCSR) – Grèce
- Pour la Solidarité (PLS) – Belgique
- Social Accountability (SocACC) – Grèce
- European Association for People Management (EAPM) – Belgique



Co-funded by
the Daphne III Programme
of the European Union

CARVE

COMPANIES
AGAINST
GENDER
VIOLENCE

FACE

ÉTUDE NATIONALE BELGE

Résultats provisoires



Co-funded by
the Daphne III Programme
of the European Union

CARVE

COMPANIES
AGAINST
GENDER
VIOLENCE



DÉFINITIONS

« Le terme « violence à l'égard des femmes » doit être compris comme **une violation des droits de l'homme et une forme de discrimination à l'égard des femmes**, et désigne tous les actes de violence fondés sur le genre qui entraînent, ou sont susceptibles d'entraîner pour les femmes, **des dommages ou souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique, y compris la menace de se livrer à de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée »**

Art. 3a, Convention d'Istanbul

« Le terme « violence à l'égard des femmes fondée sur le genre » désigne toute violence faite à l'égard d'une femme **parce qu'elle est une femme ou affectant les femmes de manière disproportionnée »**

Art. 3d, Convention d'Istanbul



Co-funded by
the Daphne III Programme
of the European Union

CARVE

COMPANIES
AGAINST
GENDER
VIOLENCE



FAITS ET CHIFFRES

- **41%** des violences sont verbales (IEFH, 2010)
- **1 femme sur 5** a déjà connu des violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire ou ex-partenaire (FRA, 2014)
- **1 femme sur 20** a subi des violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire ou ex-partenaire dans les 12 derniers mois (FRA, 2014)

Dans les entreprises...

- **89% des délégués syndicaux** souhaitent un débat public sur la question (FGTB, 2011)
- **83% des victimes** employées reconnaissent un impact négatif sur leur travail (2009)
- **80% des auteurs** constatent un impact négatif sur leur efficacité au travail (2012)
 - Troubles de la concentration : 75% des répondants
 - Accident ou risque d'accident : 19% des cas

CONTEXTE NATIONAL BELGE

Cadre légal

- Convention d'Istanbul signée en 2011
- **Au niveau pénal** : viol entre époux (1989), violence entre partenaires (1997), mutilations génitales (2000), mariage forcé (2007), secret professionnel (2012)
- **Au niveau de l'entreprise** : bien être au travail et harcèlement moral et sexuel (depuis 1996), prévention des risques psychosociaux (2014)

Politiques publiques

- Plans d'action nationaux depuis 2001
- Campagnes de sensibilisation pour le grand public
- Publication d'études par l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes



Co-funded by
the Daphne III Programme
of the European Union

CARVE

COMPANIES
AGAINST
GENDER
VIOLENCE



L'ÉCHANTILLON

Type d'organisations sollicitées	Nombre d'organisations rencontrées
Entreprises	11
Syndicats	3
ONG et ASBL	4
Chercheurs	2
Pouvoirs publics	2
Réseaux d'entreprise	1



Co-funded by
the Daphne III Programme
of the European Union

CARVE

COMPANIES
AGAINST
GENDER
VIOLENCE

 **POUR LA
SOLIDARITÉ**
European think & do tank


ÉGALITÉ DES CHANCES & DIVERSITÉ
GELIJKE KANSEN & DIVERSITEIT

RÉSULTATS [1/3]

Impact de la législation

- Excellente connaissance des lois sur le bien-être au travail
- Faible sensibilisation à la question des violences faites aux femmes
- Très faible conscience de l'intérêt à agir

Pourtant :

*« Les Parties encouragent le secteur privé, le secteur des technologies de l'information et de la communication et les médias (...) à **participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques, ainsi qu'à mettre en place des lignes directrices et des normes d'autorégulation pour prévenir la violence à l'égard des femmes et renforcer le respect de leur dignité.** »*

(Art. 17.1, Convention d'Istanbul de 2011)



Co-funded by
the Daphne III Programme
of the European Union

CARVE

COMPANIES
AGAINST
GENDER
VIOLENCE

 POUR LA
SOLIDARITÉ
European think & do tank


ÉGALITÉ DES CHANCES & DIVERSITÉ
GELIJKE KANSEN & DIVERSITEIT

RÉSULTATS [2/3]

Opportunités

- Cohérence avec les valeurs de l'entreprise → politique de RSE
- Amélioration des relations internes et avec des tiers (patients, clients, etc.)
- Efficacité au travail du/de la travailleur/euse et de ses collaborateurs
- Attachement à l'entreprise et fidélisation du personnel

Obstacles

- Manque de connaissance et de sensibilisation sur le sujet
- Absence de formation des interlocuteurs potentiels
- Risque de discriminations (identification de personnes faibles)
- Impression de dispositifs coûteux et peur de créer un « appel d'air »



Co-funded by
the Daphne III Programme
of the European Union

CARVE

COMPANIES
AGAINST
GENDER
VIOLENCE

 **POUR LA
SOLIDARITÉ**
European think & do tank


ÉGALITÉ DES CHANCES & DIVERSITÉ
GELIJKE KANSEN & DIVERSITEIT

RÉSULTATS [3/3]

Qui fait quoi ? Comment ? Pourquoi ?

- **Prévention** → journées de sensibilisation, formations ponctuelles, white ribbon
- **Détection** → tardive (par personnes de confiance, collègues...) et subie
- **Protection** → informelle et au cas par cas (absence de procédure)
- **Réintégration** → absence totale de réintégration

Les acteurs de terrain

- **En interne** : les personnes de confiance, les conseillers en prévention, les services sociaux, les psychologues d'entreprise (quand ils existent) – quid PME? Dans une moindre mesure : les services RH et le management
- **En externe** : le service externe de prévention, les associations, l'IEFH, le SPF

ALLER PLUS LOIN...

Les pistes de recommandations

- **Prévention** → envoyer un message claire + sensibiliser + former
- **Détection** → procédures anonymes et non-discriminantes
- **Protection** → solutions anonymes et extérieures à l'entreprise
- **Réintégration** → politique transversale après des absences de longue durée

Les indispensables

- ▶ Disposer de données chiffrées sur l'impact économique des violences
- ▶ Offrir aux entreprises des outils prêts à l'emploi (annuaire, support de com...)
- ▶ Développer des partenariats avec les associations et les institutions publiques

CARVE

COMPANIES
AGAINST
GENDER
VIOLENCE

Merci de votre attention !
<http://carve-daphne.eu>



Co-funded by
the Daphne III Programme
of the European Union

CARVE

COMPANIES
AGAINST
GENDER
VIOLENCE

